



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guéret, le 07/07/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modalités de surveillance, de prévention et de lutte contre l'ambrosie

L'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme. Il suffit de quelques grains de pollen d'ambrosie dans l'air pour que des symptômes allergiques apparaissent :

- rhinite associant écoulement nasal,
- conjonctivite,
- symptômes respiratoires tels que trachéite, toux,
- et parfois urticaire ou eczéma.

Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

Alors que les classiques rhumes des foins apparaissent en mai-juin, les allergies provoquées par le pollen d'ambrosie sont beaucoup plus tardives. Elles commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre.

Sur le département de la Creuse, l'ambrosie se retrouve principalement sur le quart Nord Est du département avec quelques points épars sur l'ensemble du territoire creusois.

Au vu du risque pour la santé que présente cette plante envahissante, un arrêté préfectoral fixant les modalités de surveillance, de prévention et de lutte contre l'ambrosie a été signé le 22 décembre 2020. Ce texte impose notamment une obligation de lutte contre l'ambrosie pour tout propriétaire ou gestionnaire de terrain sur le département de la Creuse dans les conditions fixées par ce même arrêté.

Afin d'aider à la surveillance et à la maîtrise de son expansion, la présence d'ambrosie peut être signalée par toute personne soit :

- sur le site internet : <https://www.signalement-ambrosie.fr/>
- auprès du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) des pays creusois

Plus d'informations :

Arrêté Préfectoral sur le Site Préfecture : <https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Lutte-contre-l-ambrosie-en-Creuse>

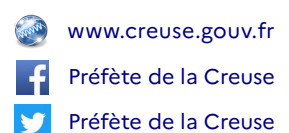
Site ARS : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ambrosie-une-plante-hautement-allergisante-pour-lhomme>

Site Observatoire des ambrosies : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambrosie-info/l-observatoire-des-ambrosies>

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO
Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08
Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



Reconnaitre L'AMBROISIE

Une plante **DANGEREUSE** pour la santé



Fleurs mâles
sur de longs épis



Tige
velue et rougeâtre



Feuille
profondement
découpée



de 15 cm à 1 m de hauteur

elle s'étale
en forme
de buisson

L'AMBROISIE

Signes particuliers



- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains



Une plante
DANGEREUSE
pour la santé

Son aspect aux différents stades



Plantule



Stade végétatif



En fleur

Observatoire des Ambrosiacs d'agreste DRASS de l'Alsace-Alpes

Risques de confusion

Armoise commune

- face inférieure de la feuille,
couleur gris argenté
- odeur marquée quand
on la froisse



Armoise annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse



©Fried - ANSES

**Vous l'avez
reconnue :
détruyez-la !**

plus d'infos sur
www.ambrosie.info